

CODE DE DEONTOLOGIE DES AGENTS IMMOBILIERS

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Être capable de :

Maîtrise et connaissance du code de déontologie des professions immobilières et appliquer les règles régissant les professions immobilières.

PUBLIC

Débutants ou professionnels.

PRÉREQUIS

Aucun

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE ET MOYENS D'ENCADREMENT

Formation dispensée en e-learning (à distance).

Moyens d'encadrement :

Formation à distance en ligne (e-learning) avec supports : cours, programme et QCM.

Si vous avez des questions : prendre contact via <https://www.formationsimmobilieres.com/contact/>

Méthode pédagogique :

Expositive > magistrale

Définition de la méthode expositive sous forme magistrale :

La connaissance est un savoir et est bénéfique aux apprenants. Le formateur est le seul à pouvoir transmettre ses connaissances lors d'une formation où l'apprenant doit assimiler des connaissances.

Validation :

QCM en début de formation

QCM en fin de formation

Évaluation de la formation

Remise d'une attestation de fin de formation

Équipement des participants :

Connexion internet, pc.

Nécessaire pour la prise de notes lors de la formation.

PROGRAMME

CODE DE DEONTOLOGIE DES AGENTS IMMOBILIERS

Appliquer et faire appliquer les règles constituant le code de déontologie des professionnels exerçant des activités de transaction, de gestion d'immeubles et fonds de commerce.

Article 1	Champ d'application.
Article 2	Éthique professionnelle.
Article 3	Respect des lois et règlements.
Article 4	Compétence.
Article 5	Organisation et gestion de l'entreprise.
Article 6	Transparence.
Article 7	Confidentialité.
Article 8	Défense des intérêts en présence.
Article 9	Conflit d'intérêts.
Article 10	Confraternité.
Article 11	Règlement des litiges.
Article 12	Discipline.

ORGANISATION

Durée : 2 heures.

Délai d'accès à la formation : sous 48 heures dès acceptation ou réception du paiement.

Coût de la formation : 19,90 € TTC Dix-neuf euros quatre-vingt-dix centimes TTC.

Nombre participants minimum : 1

Nombre participants maximum : ... (connexion individuelle 1 participant par contrat ou convention).